

# communiqué



## *Gaz et électricité : dérégulation et hausse des prix*

Un mois avant l'annonce officielle d'une nouvelle hausse des tarifs du gaz, des fuites sont opportunément organisées pour préparer les esprits. Lors d'un précédent communiqué, le vendredi 26 mars dernier, Jean-Michel Villaumé contestait déjà la hausse des tarifs du gaz qui alourdissait la facture énergétique des Français et revenait à imposer une taxe supplémentaire pour les 11 millions de foyers raccordés au réseau de GDF Suez. Alors même que GDF-Suez n'a pas encore déposé de demande officielle de révision des tarifs auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), **les prix du gaz augmenteront à partir du 1er juillet, de l'ordre de 4 à 5%** soit une hausse de 50 €uros par an pour une famille alors que la hausse était déjà de 85 €uros, il y a moins de 2 mois. Si cette nouvelle hausse est appliquée en juillet, elle représentera plus de 20% en 2 ans ! **Présentée comme inéluctable cette augmentation ne repose pourtant sur rien** car depuis dix-huit mois, le marché mondial gazier connaît un véritable krach. Les prix se sont effondrés et les cours ont fondu de 70%. La formule de calcul du prix d'approvisionnement du gaz doit donc, aujourd'hui, être révisée car elle ne reflète plus la réalité et pèse de plus en plus lourdement sur les ménages.

### **Après le gaz, l'électricité !**

Le projet de loi « NOME » (nouvelle organisation du marché de l'électricité) examiné le 8 juin par les députés, ne devait rien changer pour les particuliers. Théoriquement du moins ! Tout dépend, en fait, de la réponse à la question posée par la mesure phare de ce texte : l'obligation faite à EDF (au nom de la concurrence imposée par la Commission européenne) de vendre à un prix compétitif 25% de sa production nucléaire jusqu'en 2025 à ses rivaux sur le marché français (GDF Suez, Direct Énergie, Poweo...). A quel prix le groupe public devra-t-il céder cette production ? Le prix est capital pour EDF. Le 12 mai dernier, Jean-Michel Villaumé a participé à l'audition d'Henri PROGLIO devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. **Le PDG d'EDF a annoncé un « pillage » de l'entreprise.** De nombreux députés ont alors mis en garde contre une hausse des tarifs de l'électricité liée à cette nouvelle organisation du marché de l'électricité envisagée en France. En effet, **la CRE, relayée par la presse, annonce que le projet de loi NOME entraînera une hausse incontestable des tarifs.** Si le gouvernement dément, ne voulant pas affoler l'opinion, il est néanmoins conscient qu'une hausse des prix s'imposera tôt ou tard. Selon les projections de la CRE, il faudrait relever les tarifs bleus (particuliers et petits professionnels) de 11,4% une fois la réforme votée, puis de 3,5% par an entre 2011 et 2025. Pour les tarifs aux entreprises, la hausse atteindrait 14,8% cette année, puis 3,7% par an.

**Encore une fois, le gouvernement prépare un scénario de hausse avec des arguments techniques au détriment des consommateurs qui une fois de plus paieront très cher la note de la dérégulation.**

*mardi 1er juin 2010*

### **Contact presse :**

PERMANENCE PARLEMENTAIRE  
2, rue Desault - 70200 LURE  
Tel. : 03.84.62.40.20 Fax : 03.84.62.40.94

ASSEMBLEE NATIONALE  
126, rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP  
[jmvillaume@assemblee-nationale.fr](mailto:jmvillaume@assemblee-nationale.fr)  
[www.depute-villaume.fr](http://www.depute-villaume.fr)